

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01682

Numéro SIREN : 538 826 819

Nom ou dénomination : SPIELMANN MATERIAUX

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2021 sous le numéro de dépôt 9141

« SPIELMANN MATERIAUX »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 850.500 €
Siège social : STRASBOURG (67100)
74 Rue de la Plaine des Bouchers

538 826 819 RCS STRASBOURG

**_*

**EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 17 DECEMBRE 2020**

**_*

LES SOUSSIGNES

- **La SARL LD23**
Présidente et associée
- **La SARL JHM**
Associée
- **Monsieur Luc SPIELMANN**
Associé
- **Monsieur Christian FARNY**
Associé
- **Monsieur Christophe MENANTEAU**
Associé
- **Monsieur Jacques-Henri SPIELMANN**
Associé
- **Monsieur Martin SPIELMANN**
Associé
- **Monsieur Marc WIOLAND**
Associé

Seuls associés de la SAS SPIELMANN MATERIAUX,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Rapport du Président
- Texte des projets de décisions

Et constaté que les mêmes documents avaient été communiqués au Commissaire aux Comptes,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- **Cessation du mandat de Monsieur Jean SPIELMANN, Directeur Général**
- **Rémunération des sommes inscrites en compte courant relatives à la SARL SPIELMANN FRERES**
- **Versement de la prime d'intéressement aux salariés**
- **Pouvoirs**

**_*

PREMIERE DECISION –

CESSATION DU MANDAT DE MONSIEUR JEAN SPIELMANN, DIRECTEUR GENERAL

La collectivité des associés prend acte de la décision de Monsieur Jean SPIELMANN, Directeur Général, de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2021 et de mettre fin à son mandat de Directeur Général avec effet au 31 décembre 2020 à minuit.

Elle le remercie de son dévouement au service de la société depuis toutes ces années et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

QUATRIEME DECISION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Président

Fait à STRASBOURG (67)
Le 17 décembre 2020

